



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAMBRUISSE
DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30-12-2017

Date de convocation : 23 décembre 2017
Séance ouverte à 16 h 10

Présents : Mme PAUL Danielle, MM. BELLON Patrick, CHAILAN Philippe, DAUBA Willy, DAUMAS Alain, MARTORANO Robert, RAYBAUD Francis, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Néant.

M. RAYBAUD Francis est secrétaire de séance.

Restauration de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption : Délibération complémentaire à la Délibération DE-2017-023 - Etude relative à l'impact de l'opération sur les finances communales.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération prise le 09 décembre dernier concernant la restauration de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption. Il rappelle notamment que celle-ci avait pour objet d'arrêter le montant d'une première tranche des travaux et d'en approuver le plan de financement prévisionnel à savoir :

Dépenses H.T. :	183 907,00 €
Recettes H.T. :	183 907,00 €
Dont :	
Subvention FODAC Département :	11 200,00 €
Subvention Région :	73 563,00 €
Subvention DETR 2018 :	62 363,00 €
Participation Communale :	36 781,00 €

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il convient de compléter la délibération prise le 09 décembre par la présentation d'une étude relative à l'impact pluriannuel de cette opération sur le budget de la Commune.

Il donne ensuite lecture à l'assemblée des éléments relatifs à cette étude d'impact

Incidences sur les finances Communales

Sur la base des subventions attendues, la participation de la commune s'élèverait à 36 781,00 € représentant un effort financier tout à fait acceptable par rapport aux finances de la commune.

En effet :

Le compte administratif 2016

Celui-ci fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de 271 931,28 €

(En légère augmentation par rapport à 2015)

- Un déficit d'investissement de 32 355,75 €

Soit un résultat net de plus 239 575,53 €

Les charges financières correspondantes aux intérêts des emprunts se sont élevées à 2 578,82 €, (la part du capital des emprunts représente pour sa part 4 522,81 €) et représentent moins de 1% des dépenses réelles de fonctionnement, témoignant d'un niveau très faible d'endettement.

Les dépenses d'investissement 2016 ne font pas apparaître de recours à l'emprunt et le financement de la section d'investissement s'est effectué très largement par un virement de la section de fonctionnement, témoignant le aussi de la capacité à financer l'investissement par les fonds propres de la commune.

L'exercice 2017

Celui-ci est presque achevé et au vu des éléments connus à ce jour il s'achèvera à nouveau par un résultat net de l'ordre de 250 000,00 €.

Un emprunt a été effectué par la commune durant l'année 2017 pour un montant de 10 000,00 € et d'une durée de 5 ans.

Sur 2018, son incidence sera la suivante :

- Intérêt des emprunts : + 46,31 €
- Capital des emprunts : + 1 983,21 €

Fin 2017, la trésorerie de la commune s'élèvera à environ 346 000,00 €

Le financement envisagé de la part d'autofinancement de l'opération

Celui-ci s'élève à 36 781,00 €

Considérant les éléments ci-dessus et notamment :

- Le très faible niveau d'endettement
- La capacité à financer l'investissement par les fonds propres

L'autofinancement fera l'objet :

- D'un recours à l'emprunt pour un montant de 15 000, 00 € sur 5 à 7 ans
- D'un recours aux fonds propres pour un montant de 21 781,00 €

Traduisant un impact très limité sur les finances communales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h 05.

Le Maire :

